EuroCaution Benelux S.A.

Un concept innovant

uroCaution Benelux S.A. est une société de courtage en assurance luxembourgeoise, leader en assurance de garanties locatives au Benelux, et le mandataire d'Atradius Credit Insurance N.V Atradius ICP, une division d'Atradius Credit Insurance NV, un des leaders mondiaux de l'assurance-crédit.. A travers la marque Immocaution, EuroCaution Benelux S.A. offre aux particuliers et aux entreprises des assurances-caution qui remplacent les garanties bancaires ou les dépôts en espèces, souvent à l'origine des délais de finalisations de contrats. Ainsi, dans ce type de contrat, l'assureur devient le garant et s'engage à couvrir les prétentions du bailleur, telles qu'elles sont stipulées dans le contrat de bail à hauteur du montant assuré, sans que le locataire ne doive effectuer de dépôt. En ce qui concerne le propriétaire, il bénéficie d'une analyse approfondie gratuite de son locataire.

«Notre concept contribue à l'élimination d'un des obstacles majeurs auxquels sont confrontés aussi bien les locataires que les bailleurs sur le marché local au Luxembourg, notamment le dépôt et donc le blocage d'un ou de plusieurs mois de garantie en espèces. En fournissant une assurance- caution, nous espérons pouvoir contribuer à rendre la location de logements et de bureaux au Grand-Duché plus équitable et accessible», explique Alessandro Rizzo, Managing Partner de Euro-Caution Benelux S.A.

ImmoCaution a reçu l'approbation des cabinets d'avocats tels que «Wildgen, Partners in Law» au Luxembourg et «Philippe & Partners», actif au Luxembourg et en Belgique. L'assurance-caution est souscrite auprès d'Atradius Instalment Credit Protection (ICP) qui se porte garant de la somme cautionnée. Atradius ICP est un partenaire

de confiance avec une expérience de plus de 60 ans dans le secteur de la couverture et de la gestion des risques impayés, liés aux financements conclus avec des particuliers et des entreprises. C'est en partenariat avec EuroCaution qu'Atradius ICP s'ouvre au marché de la garantie locative.

■ Entretien avec Alessandro Rizzo et Philippe Kauffman, administrateurs d'EuroCaution Benelux S.A. Quels sont les projets sur les-

quels vous travaillez actuellement?

Après avoir développé Immocaution pour les locataires, nous travaillons actuellement sur un produit de garantie protection pour les bailleurs. Ce devrait être notre produit phare dans le courant de l'année à venir. Parallèlement, nous œuvrons à la consolidation de notre base clients.



(de g. à d.) Philippe Kauffman, Manuel Rizzo, Alessandro Rizzo, Jean Braun

Quelle est la réalisation dont vous êtes le plus fier?

EuroCaution Benelux S.A. est le mandataire d'Atradius Credit Insurance N.V. et l'interlocuteur du preneur d'assurance pour la conclusion et la gestion des contrats ImmoCaution, un des leaders mondiaux de l'assurance-crédit. Parallèlement, nous sommes fiers d'avoir été primés ensemble, et d'avoir reçu le trophée de l'innovation 2014 dans la catégorie «particuliers» lors des «Trophées DECAVI de l'assurance non vie» dont la cérémonie a eu lieu fin avril à Bruxelles.

Quels sont les grands défis auxquels vous devez faire face dans votre secteur d'activité?

Nos grands défis résident dans le fait de réussir à convaincre les propriétaires et les locataires de changer les automatismes auxquels ils sont habitués. Ce n'est pas évident, nous rencontrons encore certaines «résistances» aux changements. Par ailleurs, il faut également démontrer aux marchés que des agents de souscription peuvent être aussi, voire plus, performants que des compagnies d'assurances traditionnelles.

Si vous pouviez changer une chose dans votre secteur d'activité, quelle serait-elle? Que pourrait faire la Chambre de Commerce en ce sens?

Ce serait certainement modifier la loi sur les contrats de baux, afin que locataire et bailleur bénéficient des mêmes garanties de sécurité. La Chambre de Commerce pourrait soutenir cette proposition auprès du Gouvernement.

Historique

«... La valeur n'attend pas le nombre des années...»

Créée en 2012, la société EuroCaution Benelux S.A. offre une alternative aux formes traditionnelles de garantie locative. Peu de temps après sa création, la jeune société affiche déjà un beau palmarès de réussites, ayant notamment obtenu le soutien de cabinets d'avocats reconnus, et ayant remporté, au travers de sa marque ImmoCaution, un prix prisé dans le monde de l'assurance lors des « Trophées DECAVI de l'assurance non vie ». Actuellement la société est détenue par Rizzo Group sàrl, Edison Group Participations SA et Monsieur Jean Braun.

